

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2013 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

Ce document a été préparé par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées - CAR/ASP: Souha EL ASMI, Chargée du Programme AMP avec la contribution de Daniel CEBRIAN, Chargé du Programme PAS BIO et Gyorgyi GURBAN, Chef du Projet Approche Ecosystémique (Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée - PNUE/PAM)

Ordre du jour Provisoire Annoté

Introduction

Lors de leur Dix-septième Réunion ordinaire (Paris (France), 8-10 février 2012), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont invité le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) à tenir en 2013, la Onzième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées (ASP). Cette réunion sera organisée du 2 au 5 juillet 2013, à Rabat (Maroc), à l'hôtel Golden Tulip Farah Rabat (Place Sidi Makhoulf, 10000 Rabat), avec l'appui des autorités marocaines.

Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le mardi 2 juillet 2013, à 9h00, par les représentants du pays hôte, de l'Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) et du CAR/ASP. Tous les Points Focaux pour les ASP des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée ont été invités à assister ou à désigner leur(s) représentant(s) à la réunion. Les Correspondants Nationaux du PAS BIO (Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en région Méditerranéenne) étaient également invités à la réunion.

Par ailleurs, les membres du Groupe de Correspondance sur le Bon Etat Ecologique et les Cibles (COR GEST) relatifs au module thématique "Biodiversité et Pêche" de l'EcAp (Approche écosystémique) étaient invités pour une session conjointe avec les Points Focaux pour les ASP et les Correspondants Nationaux du PAS BIO, afin de discuter des approches pour la définition du Bon Etat Ecologique (BEE) et de cibles pour les objectifs écologiques liés à la thématique "Biodiversité et Pêche", dans le cadre de l'EcAp du PAM. Cette session conjointe (Point 5 de l'ordre du jour) est programmée pour le 2 juillet 2013.

Les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales concernées ont été également invitées à désigner des représentants à la réunion avec un statut d'observateur.

Point 2 de l'ordre du jour – Règlement intérieur

Le Règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour – Election du bureau

La réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.382/1 Rev.1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera aussi invitée à examiner et adopter l'emploi du temps proposé à la fin du présent document.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les sessions plénières.

Documents de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/1 Rev.1	<i>Ordre du Jour Provisoire</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.382/2	<i>Ordre du jour Provisoire Annoté</i>

Point 5 de l'ordre du jour – Examen et discussion des Approches pour la définition du Bon Etat Ecologique (BEE) et pour la définition de cibles pour les objectifs écologiques liés à la "Biodiversité et Pêche" dans le cadre de l'Approche Ecosystémique (EcAp) (Session conjointe)

[AVEC LA CONTRIBUTION DU GROUPE DE CORRESPONDANCE SUR LE BON ETAT ECOLOGIQUE ET LES CIBLES / MODULE THEMATIQUE : BIODIVERSITE ET PECHE]

BEE et cibles proposés concernant les objectifs écologiques (OE) du module thématique "Biodiversité et Pêche" (avec une analyse initiale par le Secrétariat des données disponibles et des points de référence possibles)

Le Secrétariat informera la réunion sur le processus de mise en œuvre de la feuille de route de l'approche écosystémique (EcAp), des résultats de la récente réunion du Groupe de coordination de l'EcAp (qui s'est tenue à Athènes (Grèce), le 24 avril 2013) et des résultats attendus jusqu'à la Dix-huitième réunion des Parties contractantes (COP 18).

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/15 *BEE et Cibles proposés en ce qui concerne les Objectifs écologiques sur la biodiversité et la pêche*, proposant une identification des OE dont les cibles et les BEE sont suffisamment avancés pour pouvoir être approuvés lors de la COP 18, en décembre 2013, et se focalisant sur ceux-là pour le travail à court terme de ce module thématique.

Le résultat attendu de cette session conjointe entre les membres du Groupe de correspondance sur le Bon Etat Ecologique (BEE) et les Cibles (COR GEST) - Module thématique: Biodiversité et Pêche, et les Points Focaux pour les ASP et les Correspondants Nationaux du PAS BIO, est un projet de liste mise à jour des BEE et des cibles, avec identification des OE(s)/cibles, et des indicateurs, quand les données sont disponibles et quand les travaux entrepris font qu'il soit réaliste d'avoir un accord/une adoption de BEE/cibles sélectionnés lors de la COP 18. Une fois accordé par le Groupe de Coordination de l'EcAp en septembre 2013, le résultat sera soumis à la COP 18.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/15	<i>BEE et Cibles proposés en ce qui concerne les Objectifs écologiques sur la biodiversité et la pêche</i>
Documents d'information	
UNEP(DEPI)/MED WG.369/6	<i>Rapport de la 1^{ère} Réunion du Groupe de coordination Approche Ecosystémique (EcAp) (Athènes (Grèce), 29-30 mai 2012) (Anglais uniquement)</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.373/4	<i>Rapport de la Réunion du Groupe de correspondance sur le Bon Etat Ecologique (BEE) et les Cibles - Module thématique: Biodiversité et Pêche (Rome (Italie), 11-12 décembre 2012) (Anglais uniquement)</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.377/4	<i>Rapport de la 2^{ème} Réunion du Groupe de coordination Approche Ecosystémique (EcAp) (Athènes (Grèce), 24 avril 2013) (Anglais uniquement)</i>

Point 6 de l'ordre du jour – Etat de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée

Le Secrétariat introduira le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/3 intitulé *Rapport sur l'état de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)*, qui constitue une synthèse des rapports soumis en ligne par les Points Focaux pour les ASP, via le *Système de communication d'informations de la Convention de Barcelone et des protocoles du Plan d'action pour la Méditerranée* (BCRS ; <http://bcrs.info-rac.org/>), ou via une transmission de fichiers électroniques au CAR/ASP. Ces rapports portent sur la période biennale 2010-2011.

Les délégations seront invitées à donner leurs avis sur l'état de la mise en œuvre du Protocole ASP/DB. Les Points Focaux pourront également prendre la parole s'ils souhaitent apporter des informations supplémentaires ou des mises à jour au document.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/3	<i>Rapport sur l'état de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)</i>

Point 7 de l'ordre du jour – Etat d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées

Le Directeur du CAR/ASP présentera brièvement les activités du CAR/ASP, menées depuis la Dixième Réunion des Points Focaux pour les ASP (Marseille (France), 17-20 mai 2011), en se référant au document UNEP(DEPI)/MED WG.382/4 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*. Ces activités seront ensuite détaillées et discutées dans le cadre des points 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/4	<i>Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)</i>

Point 8 de l'ordre du jour – Evaluation et mise à jour du Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la Diversité Biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)

Le Secrétariat informera la réunion sur le processus d'évaluation de la mise en œuvre en cours du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en région Méditerranéenne (PAS BIO) et présentera les documents: UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.3 *Rapport sur l'évaluation et les orientations futures du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne* (PAS BIO) et UNEP(DEPI)/MED WG.382/5 *Mise en œuvre du PAS BIO: la première décennie et voie à suivre*. Ce dernier document sera la version révisée du document UNEP(DEPI)/MED WG.381/3 discuté par la Quatrième Réunion des Correspondants Nationaux du PAS BIO qui se tiendra à Rabat, le 1^{er} juillet 2013 (en présence des Correspondants Nationaux du PAS BIO et aussi des Points Focaux pour les ASP).

La réunion sera invitée à commenter l'évaluation de la mise en œuvre du PAS BIO entre 2003 et 2013, et à proposer des orientations et des priorités pour sa future mise en œuvre.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/5	<i>Mise en œuvre du PAS BIO: la première décennie et voie à suivre</i> (tel que révisé par les Correspondants Nationaux du PAS BIO)
Document d'information	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.3	<i>Rapport sur l'évaluation et les orientations futures du Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en Région Méditerranéenne (PAS BIO)</i>

Point 9 de l'ordre du jour – Elargissement, renforcement et bonne gestion du réseau d'aires marines et côtières protégées, y compris les aires situées au-delà des juridictions nationales

a) Inscription de sites sur la Liste des ASPIM

Le Secrétariat informera la réunion des propositions reçues pour l'inscription de sites sur la Liste des ASPIM. Le rapport de présentation de chaque ASPIM proposée sera présenté par la délégation du pays concerné et la réunion sera invitée à examiner la requête d'inscription en vue de soumettre le dossier avec l'avis des Points Focaux pour les ASP à la Dix-huitième Réunion ordinaire des Parties contractantes. Celle-ci aura à statuer sur la suite à donner à la proposition d'inscription sur la Liste des ASPIM.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/16	<i>Projet de Propositions d'aires pour inscription sur la Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM)</i>

b) Révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM

Le Secrétariat informera la réunion des résultats de la révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM menée lors de la période biennale en cours conformément à la procédure adoptée par les Parties contractantes. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/6 *Rapport sur la révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM*. La réunion sera invitée à examiner les résultats de ces évaluations.

A part les conclusions de la révision périodique ordinaire, la réunion aura à examiner les propositions faites par le Secrétariat pour l'amélioration de la gestion de la Liste des ASPIM, et notamment celles relatives à l'ajustement des dates des révisions périodiques ordinaires.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/6	<i>Rapport sur la révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM</i>

c) Programme de travail régional pour les aires protégées marines et côtières de la Méditerranée, y compris en haute mer

c.1) Renforcement du réseau d'aires protégées marines et côtières

En se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.382/4 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*, le Secrétariat abordera, sous ce point de l'ordre du jour, les activités relatives à l'établissement et à la gestion d'aires protégées marines et côtières.

Par ailleurs, le Secrétariat présentera l'état d'avancement des activités du Projet MedMPAnet (Projet Régional pour le Développement d'un Réseau Méditerranéen d'Aires Protégées Marines et Côtières (AMP) à travers le Renforcement de la Création et de la Gestion des AMP en Méditerranée), entrant dans le cadre du MedPartnership (Partenariat Stratégique pour le Grand Ecosystème Marin de la Méditerranée) tel que détaillé dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.4 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du "Projet Régional pour le Développement d'un Réseau Méditerranéen d'Aires Protégées Marines et Côtières (AMP) à travers le renforcement de la Création et de la Gestion d'AMP (Projet MedMPAnet)*.

Les délégations seront invitées à donner leurs avis sur ces activités et à faire des recommandations pour les activités futures. S'ils le souhaitent, la parole sera donnée aux organisations partenaires qui ont contribué à de telles activités pour informer la réunion de leurs actions et projets à ce sujet.

Documents d'information	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.4	<i>Rapport sur l'état d'avancement des activités du "Projet Régional pour le Développement d'un Réseau Méditerranéen d'Aires Protégées Marines et Côtières (AMP) à travers le renforcement de la Création et de la Gestion d'AMP" (Projet MedMPAnet)</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.10	<i>Orientation pour la mise en place de réseaux d'Aires Marines Protégées – Lignes directrices pour améliorer la mise en œuvre et la connectivité du réseau méditerranéen d'Aires Spécialement Protégées</i>

c.2) Création d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) en mer ouverte

En se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.382/4 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)* et du document UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.5 *Etat d'avancement des activités de "l'Action en gestion conjointe de la Communauté Européenne (CE) avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) pour l'identification et la création d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) dans les zones de mer ouverte et les grands fonds marins" (Projet 'MedOpenSeas')*, le Secrétariat présentera l'état d'avancement des activités de la troisième phase du Projet MedOpenSeas (Action en gestion conjointe de la Communauté Européenne avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée pour l'identification et la création d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne dans les zones de mer ouverte et les grands fonds marins).

La réunion sera invitée à donner son avis et émettre des recommandations quant aux moyens et actions nécessaires pour l'activation de ce processus nécessitant la collaboration de pays voisins de la région.

Documents d'information	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.5	<i>Etat d'avancement des activités de "l'Action en gestion conjointe de la Communauté Européenne (CE) avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) pour l'identification et la création d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) dans les zones de mer ouverte et les grands fonds marins" (Projet 'MedOpenSeas')</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.6	<i>Description de l'écologie du plateau et de la zone de pente du Golfe du Lion et l'identification des zones qui méritent d'être protégés (Anglais uniquement)</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.7	<i>Zones importantes pour la conservation des cétacés dans le plateau et zone de pente du Golfe du Lion: synthèse des données existantes sur les cétacés et leurs menaces (Anglais uniquement)</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.8	<i>Les oiseaux de mer dans le plateau et zone de pente du Golfe du Lion (Anglais uniquement)</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.9	<i>La pêche dans le golfe du Lion (Anglais uniquement)</i>

c.3) Projet de Feuille de route vers un réseau méditerranéen d'Aires Marines Protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020

Le Secrétariat présentera le *Projet de Feuille de route vers un réseau méditerranéen d'Aires Marines Protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020* soumis à la réunion sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.382/7.

La réunion sera invitée à examiner et adopter ce projet ce feuille de route en vue de sa transmission à la Dix-huitième réunion ordinaire de Parties contractantes.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/7	<i>Projet de Feuille de route vers un réseau méditerranéen d'Aires Marines Protégées (AMP) connectées, écologiquement représentatif et géré de manière efficace et durable d'ici 2020</i>

Point 10 de l'ordre du jour – Conservation et gestion des espèces et des habitats

a) Amendement des Annexes II et III au Protocole ASP/DB

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/14 *Projet de Propositions de modification des Annexes II et III du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)*.

La parole sera aussi donnée à la Partie contractante ayant fait ces propositions de modification des Annexes II et III du Protocole ASP/DB.

La réunion sera invitée à examiner les propositions d'amendement et à faire des recommandations sur le sujet.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/14	<i>Projet de Propositions de modification des Annexes II et III du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)</i>

b) Plans d'action pour la conservation des espèces menacées

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat, en se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.382/4 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*, présentera les activités menées par le CAR/ASP depuis la Dixième Réunion des Points Focaux pour les ASP en ce qui concerne la mise en œuvre des Plans d'action pour la conservation et la gestion des espèces (Phoque moine, Cétacés, Tortues marines, Poissons cartilagineux, Oiseaux marins et côtiers).

La réunion sera invitée à donner son avis sur les activités menées et à faire des recommandations quant à la future mise en œuvre des ces plans d'action.

Document d'information	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.12	<i>Protocole de suivi de la Sterne voyageuse de Méditerranée (Thalasseus bengalensis emigratus) (Anglais uniquement)</i>

b.1) Projet de Stratégie régionale pour la conservation du Phoque moine de Méditerranée

Le Secrétariat présentera le *Projet de Stratégie pour la conservation du Phoque moine de Méditerranée* (document UNEP(DEPI)/MED WG.382/9 Rev.1).

Les représentants des Parties contractantes seront invités à examiner et adopter cette stratégie régionale de conservation et à formuler leur degré d'engagement pour sa bonne mise en œuvre.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/9 Rev.1	<i>Projet de Stratégie régionale pour la conservation du Phoque moine de Méditerranée</i>

b.2) Projets de Calendriers de mise en œuvre mis à jour des Plans d'action pour la conservation des Tortues marines, Oiseaux et Poissons cartilagineux

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/8 *Projets de Calendriers de mise en œuvre, mis à jour des Plans d'action pour la conservation des Tortues marines, Oiseaux et Poissons cartilagineux*.

Ayant constaté les avancements enregistrés dans ces plans d'action pour la conservation d'espèces, à l'échelle nationale et régionale (présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.11 *Etat de mise en œuvre des Plans d'action pour la conservation des Tortues marines, Oiseaux et Poissons cartilagineux*), la réunion sera appelée à discuter et adopter ces calendriers de mise en œuvre mis à jour.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/8	<i>Projets de Calendriers de mise en œuvre, mis à jour des Plans d'action pour la conservation des Tortues marines, Oiseaux et Poissons cartilagineux</i>
Document d'information	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.11	<i>Etat de mise en œuvre des Plans d'action pour la conservation des Tortues marines, Oiseaux et Poissons cartilagineux (Anglais uniquement)</i>

c) Plans d'action pour la conservation des habitats prioritaires

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat, en se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.382/4 *Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)*, présentera les activités menées par le CAR/ASP depuis la Dixième Réunion des Points Focaux pour les ASP en ce qui concerne la mise en œuvre des Plans d'action pour la conservation des habitats (Végétation marine, Coralligène et Introductions d'espèces), adoptés dans les cadre de la Convention de Barcelone.

La réunion sera invitée à donner son avis sur les activités menées et à faire des recommandations quant à la future mise en œuvre des ces plans d'action.

c.1) Projet de Plan d'action pour la conservation des peuplements obscurs de la mer Méditerranée (grottes sous-marines, canyons, etc.)

Le Secrétariat présentera le *Projet de plan d'action pour la conservation des peuplements obscurs de la mer Méditerranée (grottes sous-marines, canyons,...)* présenté sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.382/10, y compris le contexte et la méthodologie suivie pour son élaboration.

La délégués seront appelés à examiner ce projet de document et à l'adopter, en vue de sa transmission pour la Dix-huitième réunion des Parties contractantes en vue de son adoption définitive.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/10	<i>Projet de plan d'action pour la conservation des peuplements obscurs de la mer Méditerranée (grottes sous-marines, canyons,...)</i>

c.2) Projet de Liste de référence préliminaire des types d'habitats pélagiques (entre la surface et 200 de profondeur)

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document UNEP(DEPI)/MED WG.382/11 *Vers l'identification et projet de Liste de référence des types d'habitats pélagiques en Méditerranée*.

La réunion sera appelée à examiner et discuter ce document et à émettre des recommandations quant à la voie à suivre en vue de définir une liste de référence exhaustive des types d'habitats pélagiques pour la région méditerranéenne.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/11	<i>Vers l'identification et projet de Liste de référence des types d'habitats pélagiques en Méditerranée</i>

Point 11 de l'ordre du jour – Autres activités

En se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEPI)/MED WG.382/4 ou à des documents spécifiques de travail et d'information, le Secrétariat informera la réunion sur les activités transversales du CAR/ASP ou celles mises en œuvre en complément et en collaboration avec d'autres composantes du PAM.

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, il est prévu que la réunion examine les activités suivantes :

- a) Les activités de collecte, de compilation et de diffusion de l'information, y compris le Mécanisme de centre d'échange d'informations (CHM) sur la biodiversité en Méditerranée, et les bases de données régionales (MAMIAS, MaPAMed, etc.). Dans ce cadre sera présentée un document sur *La collecte de données dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)* (document UNEP(DEPI)/MED WG.382/12) ;
- b) Les activités relatives au changement climatique et ses impacts sur la biodiversité marine et côtière de Méditerranée ;
- c) Les activités liées à la biodiversité mises en œuvre dans le cadre des PAC (Plans d'Aménagement Côtiers) pilotés par le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP).

Les délégations seront invitées à donner leurs avis sur ces activités et à formuler des recommandations pour les activités futures.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/12	<i>La collecte de données dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)</i>
Document d'information	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.13	<i>Etat actuel des indicateurs de l'impact de changement climatique sur la biodiversité marine dans les Aires Marines Protégées en Méditerranée</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.382/Inf.14	<i>Note sur la gestion de l'information dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB) (Anglais uniquement)</i>

Point 12 de l'ordre du jour – Révision fonctionnelle étendue du système du PNUE/PAM, y compris le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées

Le Secrétariat informera brièvement la réunion sur l'avancement du processus de la Révision fonctionnelle étendue du système du PNUE/PAM, et notamment sur ses répercussions possibles sur le CAR/ASP.

Point 13 de l'ordre du jour – Programme de travail du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées pour 2014-2015

Le Directeur du CAR/ASP présentera les orientations du Programme de travail du CAR/ASP pour la période biennale 2014-2015.

Les participants seront invités à donner leurs avis sur les orientations proposées.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.382/13	<i>Projet d'orientations générales du programme de travail du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) pour 2014-2015</i>

Point 14 de l'ordre du jour – Questions diverses

Les éventuelles autres questions relatives aux sujets de la réunion qui pourraient être soulevées par les participants ou par le Secrétariat seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

Point 15 de l'ordre du jour – Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 16 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 5 juillet 2013, à 16h30.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

Onzième Réunion des Points Focaux pour les ASP				
	Mardi 2 juillet 2013	Mercredi 3 juillet 2013	Jeudi 4 juillet 2013	Vendredi 5 juillet 2013
8h00 - 9h00	Inscription	--	--	<i>Libre (préparation du rapport de la réunion par le Secrétariat)</i>
9h00 - 10h30	Points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour	Points 6 et 7 de l'ordre du jour	Point 10 de l'ordre du jour	
10h30 - 11h00	<i>Pause café</i>	<i>Pause café</i>	<i>Pause café</i>	
11h00 - 13h00	Points 5 de l'ordre du jour (Session conjointe entre les PF/ASP et les membres du COR GEST - Module thématique "Biodiversité et Pêche" de l'EcAp)	Point 8 et 9 de l'ordre du jour	Point 10 (suite) de l'ordre du jour	
13h00 - 14h30	<i>Pause déjeuner</i>	<i>Pause déjeuner</i>	<i>Pause déjeuner</i>	
14h30 - 16h00	Point 5 (suite) de l'ordre du jour (Session conjointe entre les PF/ASP et les membres du COR GEST - Module thématique "Biodiversité et Pêche" de l'EcAp)	Point 9 (suite) de l'ordre du jour	Points 11, 12 et 13 de l'ordre du jour	Points 15 et 16 de l'ordre du jour
16h00 - 16h30	<i>Pause café</i>	<i>Pause café</i>	<i>Pause café</i>	
16h30 - 18h00	Point 5 (suite) de l'ordre du jour (Session conjointe entre les PF/ASP et les membres du COR GEST - Module thématique "Biodiversité et Pêche" de l'EcAp)	Point 9 (suite) de l'ordre du jour	Points 13 (suite) et 14 de l'ordre du jour	
18h00 - 19h00	<i>Évènement parallèle organisé par OCEANA</i>	<i>Évènement parallèle organisé par MedPAN</i>	<i>Évènement parallèle organisé par l'EGA (Libye)</i>	